

Société

Mgr Philippe Christory, évêque de Chartres : "Il est important que les victimes d'abus sexuels parlent"

Article réservé aux abonnés

Publié le 05/10/2021 à 20h36 | Hélène Bonnet



L'évêque du diocèse de Chartres, Mgr Philippe Christory © Quentin reix

L'évêque de Chartres, Mgr Philippe Christory, a fait part de son « émotion », ce mardi 5 octobre, après la remise du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (Ciase).

Le président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique, Jean-Marc Sauvé, a annoncé, ce mardi 5 octobre, qu'au moins 216.000 mineurs avaient été victimes d'abus sexuels de clercs ou religieux depuis 1950. Le nombre de victimes atteint même « 330.000 si l'on ajoute les agresseurs laïcs travaillant dans des institutions de l'Église catholique ». L'évêque de Chartres, Mgr Philippe Christory, décrypte le dossier.

Quelle a été votre réaction en découvrant le contenu de ce rapport ?

Cela a été une énorme surprise. On ne pensait pas atteindre un tel nombre de victimes. C'est un chiffre effroyable, parce que ayant écouté quelques victimes, je vois bien l'ampleur du mal qu'un abus sexuel subi dans l'enfance cause à une personne, même dans sa vie d'adulte.

A lire aussi :

330.000 victimes d'abus sexuels dans l'Église, plus de 3.000 prédateurs : les chiffres glaçants de la Commission Sauvé

Quelles peuvent-être les conséquences du rapport ?

Les évêques aujourd'hui sont bien conscients qu'il fallait faire ce travail pour la vérité, par respect des victimes et pour envisager des mesures qui déjà ont commencé à être mises en place pour certaines, mais qu'il faudra continuer à approfondir. Beaucoup de recommandations sont faites par la commission, ce qui est bien. On va se réunir à nouveau à Lourdes, en novembre. Avec des experts, on va continuer ce travail de réflexion.

Comment expliquez-vous les silences de l'Église sur ce sujet des violences sexuelles sur des mineurs ?

Je pense que des responsables de l'Église ont cherché à protéger l'Église par ce silence, sûrement en contraignant des victimes à se taire, dans un contexte de société qui, elle-même, faisait silence sur ces actes-là.

C'est un sujet qui a été très tabou dans les familles ou dans les institutions quelles qu'elles soient. Quand des victimes ont osé parler, elles n'étaient pas considérées. La gravité du mal qu'elles subissaient n'était pas entendue.

"Il a fallu attendre assez récemment pour que dans la société et dans l'Église, on donne vraiment la parole aux victimes et qu'on envisage des solutions avec ces victimes."

MGR PHILIPPE CHRISTORY (évêque de Chartres)

Avez-vous échangé avec des victimes depuis que vous êtes évêque ?

J'ai rencontré plusieurs victimes, d'une part à Lourdes, dans le cadre de groupes de travail, et ici même à Chartres.

A lire aussi :

"Ça va être une bombe" : le très attendu rapport sur les abus sexuels dans l'Église publié ce mardi

Avez-vous effectué des signalements ?

Je n'ai pas eu de signalements à faire. J'ai notamment vu des victimes d'un prêtre du diocèse, qui a été condamné en 2003 et est mort en prison très âgé.

Le père Charrieau, curé de Chapelle-Royale, avait été condamné à 20 ans de réclusion pour viols et agressions sexuelles sur douze enfants, en 2003, par la cour d'assises de Chartres. Quel impact a eu cette affaire ?

Je n'étais pas sur place à l'époque, mais cela a fait du bruit parce que ce prêtre était aussi un homme qui avait de l'aura. Il était connu, même apprécié, ce qui montre la difficulté à repérer les pédocriminels. La

commission estime que 5 millions et demi de personnes en France auraient été victimes d'abus sexuels avant leur majorité. Cela se passe le plus souvent dans des familles, avec des gens qui ne sont pas repérés comme étant des prédateurs. Il est important que les victimes parlent.

Qu'est-ce qui a été mis en place dans le diocèse de Chartres pour recueillir la parole des victimes ?

Il existe depuis quelques années une cellule d'écoute pour les personnes victimes d'abus sexuels de la part de personnes exerçant des responsabilités dans l'Église. Elle est constituée de cinq personnes que je rencontre tous les six mois. Nous recevons très peu d'appels.

Quelle suite allez-vous donner à la présentation du rapport ?

À mon niveau, comme évêque, je vais transmettre les éléments. C'est un sujet difficile à aborder dans les paroisses, mais il faut en parler.

"Il faut dire aux victimes de violences sexuelles que c'est un sujet que l'on n'ignore pas."

MGR PHILIPPE CHRISTORY (*évêque de Chartres*)

Nous avons prévu une journée, le 12 novembre, avec tous ceux qui encadrent les jeunes. Nous recevrons le docteur Isabelle Chartier-Siben, psychothérapeute et victimologue.

Les clercs et les fidèles doivent-ils contribuer financièrement à l'indemnisation des victimes ?

Les évêques se sont engagés à donner pour les victimes de faits prescrits. Les prêtres seront sollicités. Pour les fidèles, ce sera selon leur cœur.

La cellule d'écoute du diocèse pour les victimes d'abus sexuels de la part de personnes exerçant des responsabilités dans l'Église peut être contactée par

message à l'adresse cellule.ecoute@diocesechartres.fr
ou par téléphone, au 02.37.21.53.59.

Propos recueillis par Hélène Bonnet

CHARTRES RELIGION - SPIRITUALITÉ

LIRE PLUS D'ARTICLES